

2050 - Bilan Actif



DGFiP N° 2050 2025

1

BILAN - ACTIF

Formulaire obligatoire article 53 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise SAS 2 FOSSES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 16				
Adresse de l'entreprise 2 RUE DES FOSSES 35000 RENNES		Durée de l'exercice précédent*				
Numéro SIRET* 9 7 9 2 6 2 6 0 7 0 0 0 1 8		Néant <input type="checkbox"/>				
		Exercice N clos le 31/12/2024				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3				
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	108 250	AC	27 182	81 067
		Frais de développement * CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires AF		AG		
		Fonds commercial (1) AH	650 000	AI		650 000
		Autres immobilisations incorporelles AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN		AO		
		Constructions AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	24 618	AS	10 031	14 586
		Autres immobilisations corporelles AT	747	AU	275	471
		Immobilisations en cours AV		AW		
		Avances et acomptes AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT		
		Autres participations CU		CV		
		Créances rattachées à des participations BB		BC		
		Autres titres immobilisés BD		BE		
		Prêts BF		BG		
		Autres immobilisations financières* BII	4 050	BI		4 050
	TOTAL (II) BJ		787 665	BK	37 489	750 175
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	4 517	BM		4 517
		En cours de production de biens BN		BO		
		En cours de production de services BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR		BS		
		Marchandises BT	8 267	BU		8 267
	CRÉANCES (3)	Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	75	BY		75
		Autres créances (3) BZ	2 784	CA		2 784
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités CF	68 935	CG		68 935	
	Charges constatées d'avance (3)* CH	4 534	CI		4 534	
	TOTAL (III) CJ	89 116	CK		89 116	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
Ecarts de conversion actif* (VI) CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		876 781	IA	37 489	839 291	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		
CP		CR				
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :		

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 2 FOSSES		Néant <input type="checkbox"/>	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)	DA			10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI			43 851
	Subventions d'investissement	DJ			
Provisions réglementées *	DK				
	TOTAL (I)	DL			53 851
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			538 402
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			185 427
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			24 588
	Dettes fiscales et sociales	DY			37 021
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régulier	Autres dettes	EA			
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	FC			785 439
	Ecart de conversion passif*	(V)			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE			839 291
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			341 159	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CERTIFICAT CONFORME
À L'ORIGINAL



COMPTES ANNUELS

2024

Période du 06/09/2023 au 31/12/2024

Annexes

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 2 FOSSES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 839 292 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 43 852 euros.

L'exercice a une durée de 16 mois, recouvrant la période du 06/09/2023 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/03/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement		108 250		108 250
- Fonds commercial		650 000		650 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles		758 250		758 250
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		24 618		24 618
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		747		747
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles		25 365		25 365
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières		4 050		4 050
Immobilisations financières		4 050		4 050
ACTIF IMMOBILISE		787 665		787 665

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	758 250	25 365	4 050	787 665
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	758 250	25 365	4 050	787 665
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global
Fonds de commerce	650 000			650 000
Total	650 000			650 000

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement		27 183		27 183
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles		27 183		27 183
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		10 031		10 031
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		275		275
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles		10 306		10 306
ACTIF IMMOBILISE		37 489		37 489

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 11 445 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	4 050		4 050
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	76	76	
Autres	2 784	2 784	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	4 534	4 534	
Total	11 445	7 395	4 050
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 000 euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 785 440 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	538 403	94 122	395 051	49 229
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 589	24 589		
Dettes fiscales et sociales	37 021	37 021		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	185 427	185 427		
Produits constatés d'avance				
Total	785 440	341 160	395 051	49 229
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	630 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	92 054			
(**) Dont envers les associés	185 427			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 96 000 euros.

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	1 542
INT.COURUS S/EMP.AUP.ETABL.T.CREDIT	457
ASSOCIES - INTERETS COURUS	7 120
PROVISION CONGES PAYES	6 792
PROV. CHA. SOC. S/ PROV. CP	1 199
ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	1 860
TAXE D APPRENTISSAGE	215
Total	19 185

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	4 534		
Total	4 534		

Notes sur le compte de résultat**Chiffre d'affaires**

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises	906 765		906 765
Produits des activités annexes			
TOTAL	906 765		906 765

2 FOSSES

Société par actions simplifiée
Au capital de 10.000 euros

Siège social : 2 rue des Fosses
35000 RENNES

979 262 607 RCS RENNES

* * * * *

<p style="text-align: center;">PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 02 MAI 2025 <i>Extrait du texte des résolutions</i></p>

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élevant à 43.851,95 euros de la manière suivante :

ORIGINE :

- Résultat net comptable : 43.851,95 euros

AFFECTATION :

- Au compte « Réserve légale », la somme de : 1.000,00 euros
- Au compte « Autres réserves », la somme de : 42.851,95 euros

TOTAL : 43.851,95 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est fait mention de l'absence de distribution de dividende depuis la constitution de la Société.



**PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT VOTEE
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 02 MAI 2025
*Extrait du procès-verbal***

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élevant à 43.851,95 euros de la manière suivante :

ORIGINE :

- Résultat net comptable : 43.851,95 euros

AFFECTATION :

- Au compte « Réserve légale », la somme de : 1.000,00 euros
- Au compte « Autres réserves », la somme de : 42.851,95 euros

TOTAL : 43.851,95 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est fait mention de l'absence de distribution de dividende depuis la constitution de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**Pour extraits certifiés conformes
Le Président**

